

# Caution Individuelle Sous-Traitants



**EULER HERMES**  
Our knowledge serving your success

\*

Partenaire de votre développement, Euler Hermes vous procure les garanties nécessaires pour satisfaire vos obligations légales et contractuelles.

## Respectez la législation en vigueur

la loi du 31 décembre 1975 concernant la caution personnelle et solidaire devant être fournie aux sous-traitants.

## Rassurez vos partenaires sous-traitants

en leur fournissant la garantie qu'ils seront payés.

## Sécurisez le bon déroulement de vos marchés

en souscrivant une Caution Individuelle Sous-Traitants Euler Hermes.

En mettant en place une caution individuelle Euler Hermes au bénéfice de vos sous-traitants, vous sécurisez votre exploitation et bâtissez une relation durable avec vos partenaires.

Spécialiste du cautionnement sous-traitant et présent à vos côtés depuis plusieurs années, nous délivrons plus de 55 000 garanties au bénéfice de vos sous-traitants.

Le savoir-faire  
et la puissance  
financière  
d'un spécialiste  
mondial

## Euler Hermes, c'est...

- 6 000 collaborateurs qui accompagnent votre développement commercial partout dans le monde.
- 702 milliards d'euros de transactions commerciales garantis par an.
- Des spécialistes de haut niveau pour l'analyse et le suivi de tous vos risques.
- Une expertise dans l'univers des cautions et garanties.
- Une notation AA- par Standard & Poor's.

# Sécurisez vos partenaires sous-traitants sur votre capacité à respecter vos engagements.



## Une caution sous-traitants conforme à la réglementation en vigueur

En tant qu'entreprise du bâtiment, vous êtes tenus de vous conformer à l'article 14 de la loi du 31 décembre 1975 vis-à-vis de vos sous-traitants, dans le cadre de chantiers de bâtiment en leur fournissant une caution personnelle et solidaire.

La Caution Individuelle Sous-Traitants, développée par Euler Hermes avec l'appui des organisations professionnelles du BTP, et en particulier la Fédération Française du Bâtiment, vous permet de satisfaire à votre obligation légale, en fournissant à vos sous-traitants l'assurance qu'ils seront bien payés.

## Une protection complète et facile à mettre en œuvre

La Caution Individuelle Sous-Traitants couvre vos sous-traitants contre le risque de non-paiement de leurs « créances » commerciales.

Elle protège les sous-traitants du bâtiment efficacement et intégralement en cas de défaillance de votre part : Euler Hermes indemnise 100 % TTC de la créance restant due à chaque sous-traitant.

Dès la délivrance de la caution par l'entreprise du bâtiment, le sous-traitant est informé du montant de la garantie pour lequel il est couvert.

## Un gage de sérieux auprès de vos bénéficiaires et de vos partenaires financiers

Une entreprise principale qui offre à ses partenaires des garanties sérieuses peut se permettre d'exiger en contrepartie :

- Le respect des engagements pris au travers du contrat de sous-traitance
- Un service irréprochable

Le respect de la réglementation et la sécurisation du paiement de vos sous-traitants par un garant fiable tel que Euler Hermes sont autant de facteurs qui rendent votre entreprise performante et fiable sur le marché.





# Au quotidien, un fonctionnement simple et réactif.

## Une solution unique de gestion de vos cautions pour tous vos sous-traitants !

Une offre 100 % en ligne pour gagner en confort et en réactivité.

EOLIS, notre outil de gestion en ligne, vous permet d'effectuer l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en place de vos cautions :

- identifier vos sous-traitants
- effectuer vos demandes de cautions individuelles sous-traitants
- modifier vos cautions en cours
- rattacher de nouveaux contrats de sous-traitance...

### **Gain de temps**

Avec EOLIS, vous pouvez transmettre en masse toutes vos demandes de caution par échange de fichiers.

A tout moment, vous pouvez modifier vos cautions : augmentation, réduction ou suppression de la caution.

### **Simplicité de gestion**

En quelques clics, vous pouvez vérifier que les cautions demandées correspondent à vos besoins : identité du sous-traitant, montant de la caution, coordonnées du marché sous-traité...

### **Sécurisation de vos relations commerciales**

Vous affinez votre connaissance des partenaires qui vous entourent en consultant gratuitement les bilans ainsi que les informations administratives et judiciaires mis à votre disposition sur EOLIS.

### **Mise en œuvre de la garantie**

Vous soumettez à la caution d'Euler Hermes l'intégralité des prestations de service réalisées dans le cadre de contrats de sous-traitance qui vous sont facturées par vos sous-traitants.

Chaque caution que vous nous demandez est automatiquement adressée par courrier à vos sous-traitants bénéficiaires.

La garantie intervient en cas de défaillance due à une procédure collective prononcée à votre encontre, Euler Hermes n'indemnise pas en cas de litiges avec vos sous-traitants.

## **Contactez-nous !**

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations, découvrir ou étudier avec nos équipes la mise en place de notre solution Caution Individuelle Sous-Traitants ?

**Nos équipes sont à votre écoute :**

**Tél. : 01 41 39 22 18** - Fax : 01 41 39 20 30

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Euler Hermes SFAC Direct

Immeuble Ariane - 2, rue Jacques Daguerre - 92565 Rueil-Malmaison Cedex

# Rassurez vos partenaires en souscrivant à notre offre « Caution Individuelle Sous-Traitants ».

<b>A qui s'adresse la Caution Individuelle Sous-Traitants ?</b>	A toute entreprise de bâtiment, opérant sur des chantiers de constructions (marchés privés) dans le cadre de la loi du 31 décembre 1975.
<b>Qui sont les bénéficiaires ?</b>	Les sous-traitants avec lesquels vous signez des contrats de sous-traitance dans le cadre de chantiers de constructions de bâtiments, qui vous facturent leurs « livraisons » et supportent un risque de non-paiement de leurs « créances ».
<b>Quelle couverture apporte-t-elle aux bénéficiaires ?</b>	Euler Hermes garantit aux « bénéficiaires » le risque de non-paiement, à l'échéance, de leurs « créances » commerciales TTC, du fait de la « procédure collective » ouverte à votre encontre.
<b>Comment votre contrat fonctionne-t-il au quotidien ?</b>	<p>EOLIS, notre outil de gestion en ligne, vous permet d'effectuer toutes vos démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Identification des sous-traitants, demandes de cautions, rattachement des contrats de sous-traitance.</li><li>■ Vous pouvez demander une augmentation, une réduction ou une suppression de la caution.</li><li>■ Transmission unitaire ou en masse de vos cautions et/ou des coordonnées de vos marchés.</li><li>■ Effectuer en ligne votre déclaration mensuelle de chiffres d'affaires sous-traitants.</li></ul> <p>La caution délivrée pour un contrat de sous-traitance s'applique jusqu'au terme de ce contrat.</p> <p>La durée maximum des contrats de sous-traitance cautionnés et le cumul maximum de cautions sont définis en fonction de vos besoins et spécifiés dans vos conditions particulières.</p>
<b>Quelle est la durée de votre contrat ?</b>	Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
<b>Quels sont vos avantages ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Un accompagnement personnalisé.</li><li>■ Une gestion à l'unité ou en masse de vos sous-traitants et des contrats de sous-traitance via un processus unique d'échange de fichiers.</li><li>■ Une consultation gratuite des bilans disponibles ou synthèses d'entreprise vous donnant accès aux données financières clés sur les entreprises de votre choix.</li></ul>